REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201057-20260226-202602260006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANGUENAN

Séance du 26 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six Février, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire.

Présents : **MORAIN** Didier, Maire, **BRIAND** Magali, **COUDRAY** Anthony, **DAVENEL** Perseval, **GALLEE** Denis, **HUBERT** Christian, **JOSSELIN** Nicolas, **LAURENT** Armelle, **MENARD** Cyrielle, **PINON** Chantal, **ROBERT** Michel.
Absents excusés : **ONEN-GOURGAN** Béatrice, **JOUANIN** Violaine, **NEVEU** Rodolphe **BOUESNARD** Nicolas (Procuration à **JOSSELIN** Nicolas).
Secrétaire : **COUDRAY** Anthony.

OBJET : Approbation du Compte Unique Financier (CFU) – Commune 2025.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

4 – Donnant acte de la présentation du CFU qui peut se résumer ainsi :

Compte Financier Unique

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Budget Principal :				
Investissement	87 537,63 €		-188 613,60 €	-101 075,97 €
Fonctionnement	207 134,19 €		104 535,08 €	311 669,27 €
TOTAUX	**294 671,82€**		**-84 078,52 €**	**210 593,30 €**

Après en avoir délibéré, le Compte Financier Unique 2025 est soumis au vote **(Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote) :**

VOTE : POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : 01 (**GALLEE** Denis).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire.

MAIRIE DE LANGUENAN 22 (Côtes d'Armor)